

**Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI,
Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,**

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE MOCA-CROCE

Suivant acte reçu par Maître Julien CHILINI, Notaire à AJACCIO, le 26 Janvier 2021, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Madame Jacqueline Marie France GUIDERDONI, Médecin, épouse de Monsieur Patrice Jean Christian HERICORD, demeurant à CANNES (06400) 38 avenue du Roi Albert. Née à MARSEILLE (13000) le 3 février 1946. Mariée à la mairie de CANNES (06400), le 21 février 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, et ayant opté depuis pour le régime de la Communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvie CARON, notaire à BIOT (06410), le 20 novembre 2014, dûment homologué judiciairement.

Elle possède depuis plus de TRENTE ANS (30 ans)

A MOCA-CROCE (20140) diverses parcelles de terre cadastrées sections A 0006 CHERCHO 01 ha 67 a 90 ca, A 0010 CHERCHO 00 ha 24 a 20 ca, A 0011 CHERCHO 06 ha 98 a 60 ca, A 0012 CHERCHO 01 ha 04 a 90 ca, A 0028 MORUCCIA 02 ha 92 a 00 ca, B 0011 SCANCIOLI 00 ha 19 a 00 ca, B 0049 VIVAGGIO 00 ha 46 a 39 ca, B 0225 ALZO DI FOSSA (BND à prendre dans 00 Ha 01 a 27 ca) 00 ha 00 a 26 ca, B 0244 CARCIARONE 00 ha 12 a 00 ca, B 0501 CASABIANCA 00 ha 03 a 38 ca, B 0537 STRADONE 00 ha 00 a 56 ca, B 0722 ALZO DI FOSSA 00 ha 00 a 40 ca, B 0919 ALZO DI FOSSA 00 ha 28 a 70 ca, C 0130 SANTANDREA 00 ha 00 a 28 ca, C 0131 SANTANDREA 00 ha 37 a 22 ca, C 0156 FORNELLI 01 ha 32 a 50 ca, C 0157 FORNELLI 00 ha 09 a 00 ca, C 0158 FORNELLI 00 ha 12 a 00 ca, C 0174 MACINELLA 00 ha 67 a 77 ca, C 0175 MACINELLA 00 ha 11 a 80 ca, C 0176 MACINELLA 00 ha 17 a 62 ca, C 0177 OLMO 00 ha 10 a 60 ca, C 0179 OLMO 00 ha 23 a 85 ca, C 0181 OLMO 00 ha 26 a 78 ca, C 0342 ARCALE 00 ha 14 a 36 ca, C 0343 ARCALE 01 ha 43 a 57 ca, D 0127 MOLINARI 01 ha 36 a 33 ca, B 0540 STRADONE 00 ha 01 a 02 ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr